

**Pétition contre les nuisances et le bruit causés par les établissements de la rue de l'Ecole-de-Médecine et ceux de l'angle Ecole-de-Médecine/Boulevard Carl-Vogt**

Nous, voisins et riverains des bars de la rue de l'Ecole-de-Médecine, ainsi que de ceux situés à l'angle de la rue de l'Ecole-de-Médecine et du Boulevard Carl-Vogt, déplorons que depuis l'ouverture de nombreux bars dans ce périmètre, nous ayons à subir de graves nuisances, telles que:

- tapage nocturne quasi systématique du lundi au samedi inclus,
- déchets, vomissures et urine aux abords des établissements, dans nos allées, dans le passage entre l'Arsenal et le 11bis, rue de l'Ecole-de-Médecine, dans le passage amenant aux garages de la Régie Rosset et de la RTS, entre les numéros 74 et 76 Boulevard Carl-Vogt, contre la barrière de l'Arsenal, contre la façade de notre immeuble vers la porte-fenêtre donnant sur la terrasse de la Boulangerie Pouly, dans le Passage Daniel Baud-Bovy, dans le Parc Baud-Bovy, dans la rue Patru, dans la rue des Maraîchers et d'autres rues avoisinantes,
- passage des services de la Voirie même le week-end pour cacher au mieux et très tôt les débordements des fêtards.

En effet, depuis la permission accordée par le Service du Commerce, d'ouvrir de nombreux débits de boisson dans une rue qui abritait de petits commerces nos conditions de vie se sont dégradées.

La multiplication de ces bars, ainsi que la souplesse de la Ville de Genève à autoriser l'installation de terrasses jouxtant les différents débits de boisson ont amené une population de plus en plus nombreuse à fréquenter notre rue.

S'il est légitime de voir la population genevoise profiter de ces aménagements, cela ne doit pas être fait au détriment des habitants.

Malgré plusieurs tentatives de dialogue avec les autorités compétentes, et des plaintes fréquentes auprès des agents de Police ou de la Police Municipale, les mesures prises, telles que

- l'arrivée de "chuchoteurs",
  - la mise en place d'affiches sensibilisant les consommateurs aux nuisances sonores,
  - le passage, étendu à 3h du matin, des Agents de la Police Municipale,
  - l'obligation pour les exploitants de suivre une formation (dispensée par la Société des Cafetiers, Restaurateurs et Hôteliers de Genève) relative à la gestion des nuisances sonores,
  - l'obligation de ne consommer que si l'on a une place assise en terrasse,
  - l'installation de cordons délimitant l'espace terrasse à ne pas dépasser,
- n'ont pas apporté la réponse adéquate aux problèmes évoqués, au contraire. Les personnes qui fréquentent nuitamment notre rue se comportent comme s'ils étaient seuls au monde dans un

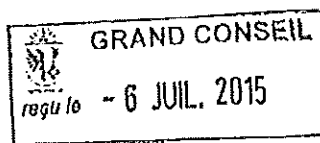
quartier d'habitation dense et méprisent les habitants ainsi que les règlements mis en place par la Ville de Genève.

Il a été démontré que le manque chronique de sommeil provoque à court terme la diminution des performances intellectuelles, émotionnelles et physiques et à long terme génère des dépressions, maladies métaboliques, cardiovasculaires et dégénératives. Elle a aussi un impact sur l'espérance de vie.

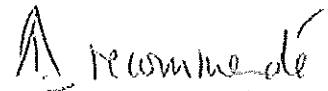
Au vu de ce qui précède, nous vous demandons de:

- retirer immédiatement l'autorisation d'exploiter ces établissements après minuit, et ce tous les jours, week-end compris,
- faire appliquer les lois et sanctions, notamment concernant la tranquillité publique et le "littering", ainsi que les dispositions pénales y relatives et la loi de la restauration, le débit de boisson et l'hébergement dans notre quartier.

Les habitants de la rue de l'Ecole-de-Médecine  
Boulevard Carl-Vogt et rues avoisinantes  
p.a. Mme Sonia Mazza  
11 bis, rue de l'Ecole-de-Médecine  
1205 Genève



MAZZA Sonia  
11bis, Rue de l'Ecole-de-Médecine  
1205 Genève

  
**Madame Esther Alder**  
**Maire de Genève**  
4, Rue de l'Hôtel-de-Ville  
1204 Genève

Via courrier recommandé

Genève, le 8 juillet 2015

**Concerne: Pétition contre les nuisances et le bruit causés par les établissements de la rue de l'Ecole-de-Médecine et ceux de l'angle Ecole-de-Médecine/Boulevard Carl-Vogt**

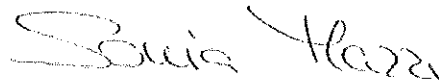
---

Madame La Maire,

Nous, voisins et riverains des bars de la rue de l'Ecole-de-Médecine, ainsi que de ceux situés à l'angle de la rue de l'Ecole-de-Médecine et du Boulevard Carl-Vogt, vous prions de trouver ci-joint copie de la pétition contre les nuisances et le bruit causés par les établissements de la rue de l'Ecole-de-Médecine et ceux de l'angle Ecole-de-Médecine/Boulevard Carl-Vogt, ainsi que les 377 signatures y afférentes, déposée le 6 juillet 2015 auprès de la commission des pétitions du Grand Conseil.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de bien vouloir donner à la pétition la suite qu'elle comporte.

Restant dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions de croire, Madame La Maire, à l'assurance de notre parfaite considération.

  
Sonia Mazza

Annexes : mentionnées

Grand Conseil  
Commission des pétitions  
2, Rue de l'Hôtel-de-Ville  
1211 Genève 3

Via porteur

Genève, le 6 juillet 2015

**Concerne: Pétition contre les nuisances et le bruit causés par les établissements de la rue de l'Ecole-de-Médecine et ceux de l'angle Ecole-de-Médecine/Boulevard Carl-Vogt**

---

Mesdames, Messieurs les députés,

Par la présente, nous, voisins et riverains des bars de la rue de l'Ecole-de-Médecine, ainsi que de ceux situés à l'angle de la rue de l'Ecole-de-Médecine et du Boulevard Carl-Vogt, déplorons que depuis l'ouverture de nombreux bars dans ce périmètre, nous ayons à subir de graves nuisances, telles que :

- Tapage nocturne quasi systématique du lundi au samedi inclus ;
- Déchets, vomissures et urine aux abords des établissements, dans nos allées, dans le passage entre l'Arsenal et le 11bis, rue de l'Ecole-de-Médecine, dans le passage amenant aux garages de la Régie Rosset et de la RTS, entre les numéros 74 et 76 Boulevard Carl-Vogt, contre la barrière de l'Arsenal, contre la façade de notre immeuble vers la porte-fenêtre donnant sur la terrasse de la Boulangerie Pouly, dans le Passage Daniel Baud-Bovy, dans le Parc Baud-Bovy, dans la rue Patru, dans la rue des Maraîchers et d'autres rues avoisinantes ;
- Passage des services de la Voirie même le week-end pour cacher au mieux et très tôt les débordements des fêtards.

En effet, depuis la permission accordée par le Service du Commerce, d'ouvrir de nombreux débits de boisson dans une rue qui abritait de petits commerces nos conditions de vie se sont dégradées.

La multiplication de ces bars, ainsi que la souplesse de la Ville de Genève à autoriser l'installation de terrasses jouxtant les différents débits de boisson ont amené une population de plus en plus nombreuse à fréquenter notre rue.

S'il est légitime de voir la population genevoise profiter de ces aménagements, cela ne doit pas être fait au détriment des habitants.

Malgré plusieurs tentatives de dialogue avec les autorités compétentes, et des plaintes fréquentes auprès des agents de Police ou de la Police Municipale, les mesures prises, telles que :

- L'arrivée de "chuchoteurs" ;
- La mise en place d'affiches sensibilisant les consommateurs aux nuisances sonores ;
- Le passage, étendu à 3h du matin, des Agents de la Police Municipale ;
- L'obligation pour les exploitants de suivre une formation (dispensée par la Société des Cafetiers, Restaurateurs et Hôteliers de Genève) relative à la gestion des nuisances sonores ;
- L'obligation de ne consommer que si l'on a une place assise en terrasse ;
- L'installation de cordons délimitant l'espace terrasse à ne pas dépasser ;

n'ont pas apporté la réponse adéquate aux problèmes évoqués, au contraire.

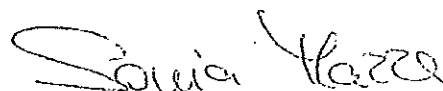
Les personnes qui fréquentent nuitamment notre rue se comportent comme s'ils étaient seuls au monde dans un quartier d'habitation dense et méprisent les habitants ainsi que les règlements mis en place par la Ville de Genève.

Il a été démontré que le manque chronique de sommeil provoque à court terme la diminution des performances intellectuelles, émotionnelles et physiques et à long terme génère des dépressions, maladies métaboliques, cardiovasculaires et dégénératives. Elle a aussi un impact sur l'espérance de vie.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons de:

- Retirer immédiatement l'autorisation d'exploiter ces établissements après minuit, et ce tous les jours, week-end compris ;
- Faire appliquer les lois et sanctions, notamment concernant la tranquillité publique et le "littering", ainsi que les dispositions pénales y relatives et la loi de la restauration, le débit de boisson et l'hébergement dans notre quartier.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part à nos requêtes, nous vous remercions de l'attention portée à ces lignes, et nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs les députés, à l'assurance de notre parfaite considération.



Sonia Mazza  
11bis, rue de l'Ecole-de-Médecine  
1205 Genève

Annexes : Pétition en original ainsi que ses 377 signatures en faveur de la pétition susmentionnée, étant précisé qu'elles ont été récoltées du 19 juin au 28 juin 2015 et qu'un grand nombre de pétitions (possiblement signées) ont été arrachées dans les allées où elles avaient été posées à proximité des bars concernés.

Cc :

- Monsieur Antoine Barde, président du Grand Conseil (via courrier recommandé) ;
- Conseil d'Etat, Présidence du Conseil d'Etat (via courrier recommandé) ;
- Monsieur Pierre Maudet, Conseiller d'Etat en charge du Département de la sécurité et de l'économie (via courrier recommandé) ;
- Monsieur Mauro Poggia, Conseiller d'Etat en charge du Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (via courrier recommandé) ;
- Monsieur Luc Barthassat, Conseiller d'Etat en charge du Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (via courrier recommandé) ;

- Madame Monica Bonfanti, Cheffe de la police genevoise (via courrier recommandé) ;
- Madame Esther Alder, Maire de Genève (via courrier recommandé) ;
- Service du commerce (via courrier recommandé) ;
- Monsieur Guillaume Barazzone, Magistrat en charge du Département urbain et de la sécurité (via courrier recommandé) ;
- Monsieur Carlos Medeiros, Président du Conseil municipal de la Ville de Genève (via courrier recommandé) ;
- Service de la sécurité et de l'espace publics (via courrier recommandé) ;
- Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (via courrier recommandé).